

Les habitants sont devenus sociétaires

Eau

Une société d'économie mixte voit le jour pour conserver la gestion de l'eau en régie. La mairie prend 51% des parts et les habitants 49%.

Les deux agents en charge de l'entretien des réseaux conservent leur emploi.

PÉRET (34)

Dans le cadre de la loi NOTRe, les compétences eau et assainissement seront transférées aux Communautés de communes ou Métropoles au plus tard le 1er janvier 2020. Une décision qui passe mal auprès de certaines communes historiquement attachées à la gestion de l'eau. Certaines tentent de retarder voire de contourner l'échéance.

C'est le cas à Péret, petite commune héraultaise rattachée à la Communauté de communes du Clermontais, devenue récemment majoritaire avec 51% des parts d'une Société d'économie mixte locale à conseil d'administration « la Péretoise des eaux » au capital de 40 000 euros, les 49% de parts restantes étant réservées aux habitants qui souhaitent devenir actionnaires de leur Régie de l'eau.

275 titres ont été émis et déjà 158 ont été acquis à 100 euros la part. Acte de rébellion d'une équipe municipale qui dénonce les pertes de compétences des communes au profit des intercommunalités ou volonté de conserver une partie de la gestion de ses réseaux d'eau ? Quoi qu'il en soit les choses ont été faites dans les règles et un appel d'offres a été lancé et ce marché a

été remporté en toute transparence par la SEM La Péretoise.

D'un point de vue pratique, rien ne change. Christian Bilhac ne cache pas son soulagement d'avoir pu conserver sur sa commune les deux agents municipaux formés à l'entretien des réseaux. Petit changement : ils seront désormais mis à disposition de la SEM pour continuer à surveiller le réseau et à intervenir si besoin pour une fuite par exemple. Un côté rassurant pour les habitants puisque ces deux agents connaissent bien leur travail et du fait de leur proximité pourront continuer à intervenir rapidement en cas de fuites ou dégâts sur le réseau.

Quant au prix de l'eau, pour le président de la Péretoise des Eaux « pas question d'aller contre la loi, c'est la Communauté de communes qui fixera le prix de l'eau dès janvier prochain (date du transfert de la compétence arrêtée) ». A noter, que l'intégralité des délibérations afférentes à cette initiative ont été validées par le contrôle de légalité.

Mais comme la Société d'économie mixte « La Péretoise des eaux » a remporté le marché, elle gèrera le service en régie pendant 20 ans et assurera l'entretien des réseaux de la commune. Et du travail il y a en a puisque selon le maire les 2/3 des réseaux sont à renouveler, ce qui représente près de 7 kilomètres de réseaux.

Les Péretois sont contents d'avoir sauvé leur régie publique de l'eau « à la régulière » après une délégation de service public en bonne et due forme. Une initiative qui pourrait faire tâche d'huile. En effet, ce type de montage sera au débat de la réunion publique des élus de Saint Guilhem le Désert de vendredi soir.

Christine Guillaume



Le maire de Péret, Christian Bilhac, a de quoi se réjouir : l'opération est un succès. PHOTO CG



Sous la bannière de la CGT et de FO, les hospitaliers ont manifesté en juillet dernier à Sète pour dénoncer les restrictions et suppressions de postes imposées dans le cadre du 3e Cref (Contrat de retour à l'équilibre financier). E.S.

Des hôpitaux toujours endettés mais offensifs

Santé

La chambre régionale des comptes s'est penchée sur la gestion de 2010 à 2015.

Décryptage par les syndicats et la directrice des établissements de la lagune.

BASSIN DE THAU

La Chambre régionale des comptes vient de rendre public son rapport concernant les comptes et la gestion des hôpitaux du Bassin de Thau (HBT) de 2010 à 2015, période durant laquelle l'établissement était dirigé par le fort contesté Jean-Marie Bolliet.

Ce document très technique montre que depuis 2011 les résultats d'exploitation de l'établissement, implanté sur 4 villes (Sète, Agde, Vias, Marseillan) et réparti sur 7 sites, ne suffisent plus à couvrir l'ensemble des charges financières. Il estime en outre que « la stratégie en matière d'endettement a conduit l'hôpital à souscrire des contrats particulièrement complexes, le soumettant à long terme à des risques financiers importants ». Selon la Chambre, l'établissement « soumis à un environnement fortement concurrentiel, dans la sphère publique et privée » a manqué de prudence et les choix comptables « ont masqué la réalité du déficit de l'établissement ».

« Je suis persuadé que des erreurs ont été faites par le passé et qu'on en paye le prix », réagit Patrick Jean du syndicat FO qui a pris connaissance de ce rapport vendredi dernier en conseil de surveillance. Car aujourd'hui, l'établissement accuse un déficit de 3,5 ME, nous en sommes au

3e Cref (contrat de retour à l'équilibre financier) depuis 2013 et une soixantaine de postes, dont une vingtaine de soignants, ont été supprimés. » Début septembre, le syndicat a écrit à 16 maires du Bassin de Thau pour leur demander de soutenir l'hôpital « mais à ce jour nous n'avons obtenu qu'une réponse orale du maire de Villeveyrac et un courrier du maire de Marseillan qui dit vouloir se rapprocher de Gilles D'Ettore, 1er magistrat d'Agde et président du conseil de surveillance. Sauf que ce dernier estime que ce n'est pas aux municipalités de combler le déficit des hôpitaux. »

Un nouveau bloc opératoire l'été prochain

Véronique Mauroy de la CGT n'est pas plus étonnée de la teneur du rapport. « On se doutait que certains emprunts et montages financiers n'étaient pas très clairs, confie-t-elle. Ces choix comme le recours à l'emprunt ont été validés par les directions successives alors que d'autres options (fonds de roulement et trésorerie) étaient possibles. La CGT a toujours dénoncé ces pratiques dont pâtissent les agents (suppressions de postes) et les patients. » Pointant notamment une dégradation des conditions de travail dans les Ehpad, le syndicat ira aujourd'hui à partir de midi aux Pergolines à Sète afin de rencontrer résidents, familles et salariés. « Nous devons réfléchir ensemble aux actions à mener pour que le gouvernement débloque les moyens nécessaires à la prise en charge des anciens. »

Claudie Greslon, directrice générale des HBT, livre une analyse plus nuancée du rapport et plus optimiste de l'évolution de l'établissement. « Effectivement certains em-

prunts ne sont pas à taux fixes mais pour l'instant la conjoncture nous a été favorable. Et puis il faut replacer ces éléments dans le contexte. En 2007, les taux fixes étaient très élevés. » Elle reconnaît cependant que « le déficit a peut-être été minimisé et que l'alerte aurait pu être donnée plus tôt ». Et d'ajouter : « Depuis, nous retardons le recours à l'emprunt, en utilisant au maximum la trésorerie courante. Nous avons réduit les investissements et la dette diminue depuis 2 ans. »

Annonçant l'ouverture du nouveau bloc opératoire l'été prochain (financé par l'ARS et des fonds propres), elle assure : « nous avons passé un cap difficile et nous revenons dans une phase de projets. En novembre, nous allons recruter 11 médecins et 3 assistants, pour la chirurgie, les urgences, la médecine A et trois embauches supplémentaires sont prévues en 2018 ». Il est aussi envisagé d'augmenter la capacité de la réanimation et de la surveillance continue, de rénover la maternité et la néonatalogie. « On supprime des postes mais on en crée d'autres ailleurs. L'hôpital est en mutation permanente mais rapide. C'est ça le problème. »

Vantant les mérites de l'ambulatory, elle avoue : « L'objectif de l'État est que les patients soient hospitalisés le moins longtemps possible pour que ça coûte moins cher à la Nation. » Et de conclure : « Nous ne fixons ni les recettes, ni les salaires, notre seule variable c'est le volume d'activités mais là, nous sommes à la limite. On ne peut croître indéfiniment. » Une équation d'autant plus difficile à résoudre que la concurrence du privé s'accroît. Mais une équation vitale.

Emmanuelle Stange